

ATOUT FRANCE



Agence de développement
touristique de la France

**CAHIER DES CHARGES
SEATRADE 2019**

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 - PRÉSENTATION DE ATOUT FRANCE	3
CHAPITRE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION	4
CHAPITRE 3 - CONTEXTE	4
CHAPITRE 4 - OBJECTIFS OU DESCRIPTION DES BESOINS	5
CHAPITRE 5 - PRESTATIONS ATTENDUES	6
CHAPITRE 6 – BUDGET	7
CHAPITRE 7 - LE RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION	7
7.1 OBJET DE LA CONSULTATION	7
7.2 INFORMATION DES CANDIDATS	7
7.3 RÉTRO PLANNING	8
7.4 DOSSIER DE CONSULTATION	8
7.5 PRÉSENTATION DES OFFRES	8
7.6 DÉPÔT DES OFFRES	8
7.7 CRITÈRES DE SÉLECTION	9
7.8 DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	9
7.9 CONFIDENTIALITÉ	9
7.10 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	9
7.11 CONDITIONS GÉNÉRALES	10
7.12 CONTACTS.....	10

CHAPITRE 1 - Présentation de Atout France

Les premières observations sur 2017 semblent indiquer d'excellents résultats pour le tourisme international en France (88 à 89 millions de visiteurs accueillis).

Lors du Conseil Interministériel du Tourisme du 19 janvier 2018, le Premier ministre a par ailleurs réaffirmé les objectifs du Gouvernement (100 millions de visiteurs en France en 2020, pour des recettes de 50 milliards d'euros), et conforté le rôle de Atout France dans ses missions :

- Renouveler l'offre et de veiller à sa qualité grâce à l'ingénierie et les financements pour des projets touristiques structurants dans les territoires ;
- Favoriser le développement et la promotion des marques de destinations (et de leurs entreprises) à l'international.

ACCOMPAGNER LE RENOUVEAU DE L'OFFRE ET VEILLER À SA QUALITÉ

Atout France accompagne les territoires dans leur stratégie de développement et contribue au montage de projets d'investissement, afin de stimuler l'offre touristique et accroître sa qualité.

Lors du Conseil Interministériel du Tourisme du 19 janvier 2018, l'Agence a été désignée comme l'interlocuteur privilégié des porteurs de projets dans les territoires. Elle les accompagnera désormais dans la mise en œuvre d'une dizaine de projets structurants par an avec le soutien de la Caisse des Dépôts et la future Agence nationale des territoires.

En complément de cette assistance, Atout France publie chaque année une dizaine d'études pour les professionnels. Celles-ci ont vocation à accroître leur connaissance des marchés et des filières et d'affiner leurs stratégies de développement (ex : *Touristes indiens : comment bien les accueillir ?*, *Connectivité aérienne de la France*, *Tableau de bord des investissements touristiques*, etc.). Atout France leur propose par ailleurs des formations, notamment en ligne (MOOC accueil France).

L'Agence est également chargée de veiller à la qualité de l'offre, grâce à plusieurs dispositifs : classement des hébergements de tourisme, distinction palace attribuée à 24 établissements d'exception, immatriculation des opérateurs de voyages, promotion de labels (« Vignobles & Découvertes » pour l'œnotourisme, etc.).

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES DESTINATIONS ET ENTREPRISES À L'INTERNATIONAL

Grâce à ses 33 bureaux dans le monde et à une collaboration étroite avec le réseau diplomatique, l'Agence dispose d'une connaissance pointue des différents marchés touristiques et des acteurs de la distribution.

Cette expertise lui permet de proposer à ses 1 300 professionnels partenaires des outils de compréhension de la demande (conjoncture par pays et par filière ou études de marchés) et de conduire des actions marketing et de promotion autour des marques de destinations.

Plus de 2 800 opérations de promotion sont ainsi organisées chaque année dans le monde, ciblant les professionnels (voyagistes internationaux, presse et influenceurs) ainsi que le grand public.

Au cœur de ce dispositif, un média puissant, France.fr, permet d'inviter les internautes du monde entier (en 16 langues et 31 versions), à venir (re)découvrir l'art de vivre des destinations françaises.

Pour en savoir plus : www.atout-france.fr ou www.france.fr

CHAPITRE 2 - Objet de la consultation

La favorisation du développement et de la promotion des marques de destinations à l'international rend la participation d'Atout France au salon Seatrade Cruise Global incontournable.

Le prestataire devra prendre en charge la mise en place du Pavillon, la commande des meubles, et la gestion de l'électricité et du drayage avec les organisateurs du salon pour les sessions de 2019 et 2020.

La session 2020 du salon se déroulera à Miami au mois d'avril et dont la date reste encore à déterminer.

CHAPITRE 3 - Contexte

Le marché des croisières étant un pilier fondamental de cette industrie, la France se doit d'être représentée dans le plus grand salon du monde à cet effet. Les partenaires présents représenteront leurs ports ou organisations au sein du "Pavillon France", décoré aux couleurs de la France à cette occasion.

Nom du salon : Seatrade Cruise Global 2019

Localisation du salon : Miami Beach Convention Center

Dates du salon : 8 au 11 Avril 2019

Site web du salon : <http://www.seatradecruiseglobal.com/>

Taille totale du stand : 2,000sqft (soit 185.8 m²) dont :

- *French Med Ports (7*)* : 143sqft par port (soit 13.2 m² chacun) pour un total de 1,000sqft (soit 92.9 m²)

* (7) Ports de Toulon, Marseille, Var CCI, Ajaccio, Bastia, Sète et French Riviera.

- *French Atlantic Ports (11*)*: 45,5sqft par port (soit 4.2 m² chacun) pour un total de 500sqft (soit 46.5 m²)

*(11) Ports de Le Havre, Rouen/Honfleur, Caen, Cherbourg, St Malo, Brest, Lorient, Nantes/St-Nazaire, La Rochelle, Bordeaux et Bayonne.

- Et 500sqft (soit 46.5 m²) disponibles pour :
 - Atout France ;
 - Galeries Lafayette ;
 - Bateaux Parisiens ;
 - et un partenaire potentiel supplémentaire.
- Réserve et un emplacement pour une réunion
- Nombre de visiteurs sur le stand 2018 : environ 300
- Numéro de stand : #1427
- Hauteur maximale : se référer au site du salon

CHAPITRE 4 - Description des besoins généraux

Le Pavillon France doit présenter les destinations de manière optimale tout en offrant un cadre de rencontres, d'échanges et de négociations pour les partenaires et les visiteurs.

Il doit également représenter un lieu vivant, avec des événements, qui génèrent une plus grande couverture médiatique : avant, pendant et après le salon. L'idée est de créer une "urgence" de visite.

L'espace doit être homogène et se démarquer des autres destinations mondiales qui entourent le Pavillon. Cette année, Atout France recherche à créer un espace très ouvert, dans lequel le visiteur est invité à entrer pour vivre une expérience. Il doit également être interactif, lumineux, numérique et connecté.

Attentes et besoins

- Création d'un stand ouvert (équilibre entre un espace ouvert et des visuels forts) ;
- Absence des comptoirs au profit d'un mobilier qui invite les gens à rentrer dans le Pavillon ;
- Une réserve unique au milieu du stand, accessible pour l'ensemble des partenaires. L'espace de la réserve doit être optimisé (bagages, affaires personnelles, catering, rangements) ;
- S'appuyer sur des grands visuels ;
- Mobilier de bonne qualité et confortable ;
- Emplacement pour une réunion avec table et chaises ;

- La mise en place d'un parquet sur toute la surface du stand a été appréciée avec un système de son performant.
- Calendrier prévisionnel d'agencement du stand :
 - Montage : samedi 6, dimanche 7, lundi 8 avril 2019 ;
 - Livraison du stand : le lundi 8 avril à 14h00 (heure de Miami) ;
 - Démontage : 11 et 12 avril 2019.

CHAPITRE 5 - Prestations attendues

Conception/Design

- Identité visuelle ;
- Visuels (maquettes et plans 3D et 3D sur un fichier électronique au format PDF) ;
- Thème général unifiant la France à travers le design, les couleurs, et les bannières ;
- Proposition d'aménagement général de l'espace du stand.

Signalétique

- Proposition du dispositif de signalétique ;
- Conception et impressions des visuels (sur un fichier électronique au format PDF + support) ;
- Acheminement vers le salon.

Production/Mobilier

- Installation générale du mobilier ;
- Sols et tapis ;
- Structure ;
- Storage ;
- Equipements électriques et sonorisation ;
- Plans 3D et mises à jour ;
- Mobilier (chaises, lampes, poubelles, tables, porte-brochures) ;
- Livraison.

Eclairage

- Eclairage ;
- Câbles ;
- Prises.

Opérations

- Préparation / Montage / Démontage du stand ;
- Fournir la logistique nécessaire au déroulement efficace du stand avant, pendant et après le salon.

Digital

Télévisions et supports muraux (en fonction des choix des partenaires).

CHAPITRE 6 – Budget

Budget indicatif/prévisionnel de \$85.000 par édition, soit \$170.000 pour la durée du contrat.

CHAPITRE 7 - Le règlement de la consultation

7.1 Objet de la consultation

Atout France recherche un prestataire afin de réaliser la conception du Pavillon, de son design à son démantèlement.

Sous réserve de la conclusion d'un contrat entre Atout France et le candidat retenu, les prestations seront réalisées à partir de Mars 2019 pour une durée de deux (2) ans.

7.2 Information des candidats

L'information des candidats est assurée par la remise du cahier des charges dont le présent règlement de la consultation.

Pour toutes questions relatives au présent cahier des charges vous pouvez contacter les personnes citées à l'article 7.12 « Contacts ».

Tout renseignement relatif au contenu technique de la consultation peut être obtenu jusqu'au 6 juillet 2018 inclus, par mail uniquement à l'adresse suivante : nathalie.poto@atout-france.fr

Il est acquis que l'ensemble des candidats recevront les réponses aux questions éventuellement posées par l'un d'entre eux.

Aucune réponse ne sera apportée aux questions reçues ultérieurement.

Aucune réponse ne sera donnée par téléphone.

Dans ce cadre, chacune des réponses apportées par Atout France sera rédigée et mise en ligne sur son site à l'adresse suivante : <http://atout-france.fr/services/marches-publics>

Il appartient donc aux candidats ayant téléchargé le document de la consultation ou ceux ayant reçu le présent cahier des charges de consulter régulièrement le site « <http://atout-france.fr/services/marches-publics> » afin de s'assurer qu'aucune réponse ou modification des documents de la consultation n'est intervenue.

Aucun candidat ne pourra se prévaloir de l'absence de consultation des réponses sur le site.

7.3 Rétro planning

Remise du cahier des charges aux candidats et publication sur le site atout-france.fr	29 juin 2018
Date limite de réception des offres	13 juillet 2018 à 17H00 (heure de New-York City)
Choix définitif du prestataire retenu	A partir du 25 juillet 2018

L'ensemble des candidats sera informé de l'issue de la sélection par mail avec accusé de réception.

7.4 Dossier de consultation

Le dossier de consultation remis aux prestataires contient le cahier des charges dont le présent règlement.

7.5 Présentation des offres

Les candidats doivent prendre connaissance du cahier des charges qui a un objet double :

- ✓ Présenter le contexte de la mise en concurrence ;
- ✓ Déterminer l'objet et le contenu des prestations demandées aux candidats.

Structure du dossier

Les candidats souhaitant répondre au présent cahier des charges devront produire les éléments suivants :

- ✓ Une note d'intention ;
- ✓ Le budget de leur prestation en distinguant, poste par poste ;
- ✓ Plans 3D et 2D détaillés ;
- ✓ Des liens vers des exemples de réalisations précédentes avec, dans la mesure du possible, les coordonnées des clients concernés ;
- ✓ Les coordonnées complètes du candidat (notamment téléphone mobile et adresse mail, le cas échéant).

7.6 Dépôt des offres

Les offres, rédigées en français ou en anglais, devront impérativement être envoyées par e-mail avec accusé de réception avant le 11 juillet 2018 à 17h00 (heure de New-York City) à l'adresse suivante : nathalie.poto@atout-france.fr

7.7 Critères de sélection

Atout France sélectionnera l'offre la plus avantageuse en tenant compte des éléments suivants (le total des critères est égal à 100) :

- Compréhension et réponse adaptée aux besoins de Atout France : pondération 25 ;
- Créativité (originalité du design, qualités esthétiques) : pondération 30 ;
- Coût : pondération 30 ;
- Respect du calendrier : 10 ;
- Connaissance du secteur du tourisme : pondération 5.

7.8 Délai de validité des offres

Les prix proposés devront être fermes pour la durée du marché.

7.9 Confidentialité

Cette consultation est confidentielle. Les contacts doivent être exclusifs entre le personnel d'Atout France et les candidats.

Les candidats s'engagent, à titre de clause de confidentialité, pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de réception du présent cahier des charges, à ne pas divulguer sans l'accord préalable et exprès de Atout France, directement ou indirectement, les informations, connaissances ou savoir-faire que ce soient concernant Atout France et ses modalités de fonctionnement, auxquels ils auraient pu avoir accès dans le cadre de la présente mise en concurrence, à moins que lesdites informations, connaissances ou savoir-faire ne soient tombés dans le domaine public ou que leur divulgation soit rendue nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative ou judiciaire.

Les candidats s'engagent également à l'égard d'Atout France à exiger de la part de leurs préposés et sous-traitants la même obligation de confidentialité.

7.10 Propriété intellectuelle

Si des œuvres sont créées dans le cadre des présentes et du marché en découlant, les droits d'auteur de nature patrimoniale seront cédés en exclusivité par le candidat sélectionné à Atout France.

Les droits d'auteur de nature patrimoniale cédés s'entendent des droits d'utilisation et d'exploitation sous toutes ses formes et sur tous supports (dont Internet), à savoir :

- des droits de reproduction, par tous moyens et sur tous supports, ce qui comprend notamment le droit de reproduire tout ou partie des œuvres, de les publier, de les traduire, etc. ;
- des droits de représentation par tous procédés ;
- des droits d'adaptation, modification, traduction, etc.

La présente cession sera consentie pour le monde entier, espaces maritimes et aériens compris, et pour une durée équivalente à cinq (5) ans.

Les modalités juridiques, notamment celles de cette cession, seront précisées dans le contrat conclu entre le candidat retenu et Atout France.

Le candidat fait son affaire quant à l'obtention et le paiement des droits d'exploitation des divers œuvres faisant partie de l'aménagement, la décoration et l'animation du salon, notamment des visuels, photographies, musique, vidéo.

En tout état de cause, le candidat retenu prémunit Atout France contre toute revendication des tiers quant aux droits de la propriété intellectuelle et garantit être titulaire des droits d'exploitation des éléments utilisés.

Le prestataire retenu est responsable de tous les actes faits ou missions confiées par lui à des sous-traitants, consultants, employés, et ceci dans un but de mener à bien les prestations telles que décrites dans le cadre des présentes.

7.11 Conditions générales

Le non-respect des formalités et procédures décrites ci-dessus par un candidat pourra entraîner le rejet définitif de son dossier par Atout France.

Atout France pourra être amené en cas de besoin à demander aux candidats de produire tous documents ou renseignements complémentaires à la bonne compréhension de leurs offres. Le candidat sera tenu de faire droit à ces requêtes dans les délais indiqués par Atout France, sous peine de rejet définitif de son dossier par Atout France.

Atout France se réserve le droit de négocier avec les candidats.

Les entreprises consultées ne seront pas indemnisées pour leur participation à cette consultation. La présente consultation n'implique pas l'obligation pour Atout France d'attribuer le marché. Atout France ne sera pas tenu de justifier son choix et se réserve le droit à tout moment de mettre fin de manière anticipée à la procédure décrite par le présent cahier des charges au cours ou à l'issue de la procédure de sélection, sans frais ni indemnité et sans avoir à en préciser les raisons.

La prestation du candidat retenu est réalisée sous réserve de la conclusion d'un contrat entre Atout France et ledit candidat,

La présente consultation est soumise au droit français.

Tout litige né de l'interprétation ou de l'application des règles et procédures fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable. Atout France et le candidat désigneront conjointement un représentant chargé, pendant une durée de trente (30) jours au plus à compter de la notification du litige, de proposer un règlement à l'amiable. En cas d'échec de la tentative de règlement à l'amiable, les tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Paris seront seuls compétents pour juger de tout litige résultant de la mise en œuvre de la présente procédure.

7.12 Contacts

Nathalie POTO - *Marketing and Promotion Manager*

Tel: 001 - 310-271-2693

nathalie.poto@atout-france.fr

Vu, paraphé et signé , à Los Angeles , le 28 juin 2018

Titre et signature de la personne responsable du marché, dûment habilitée :

Titre : Marketing & Promotions Manager

Signature : Nathalie Poto